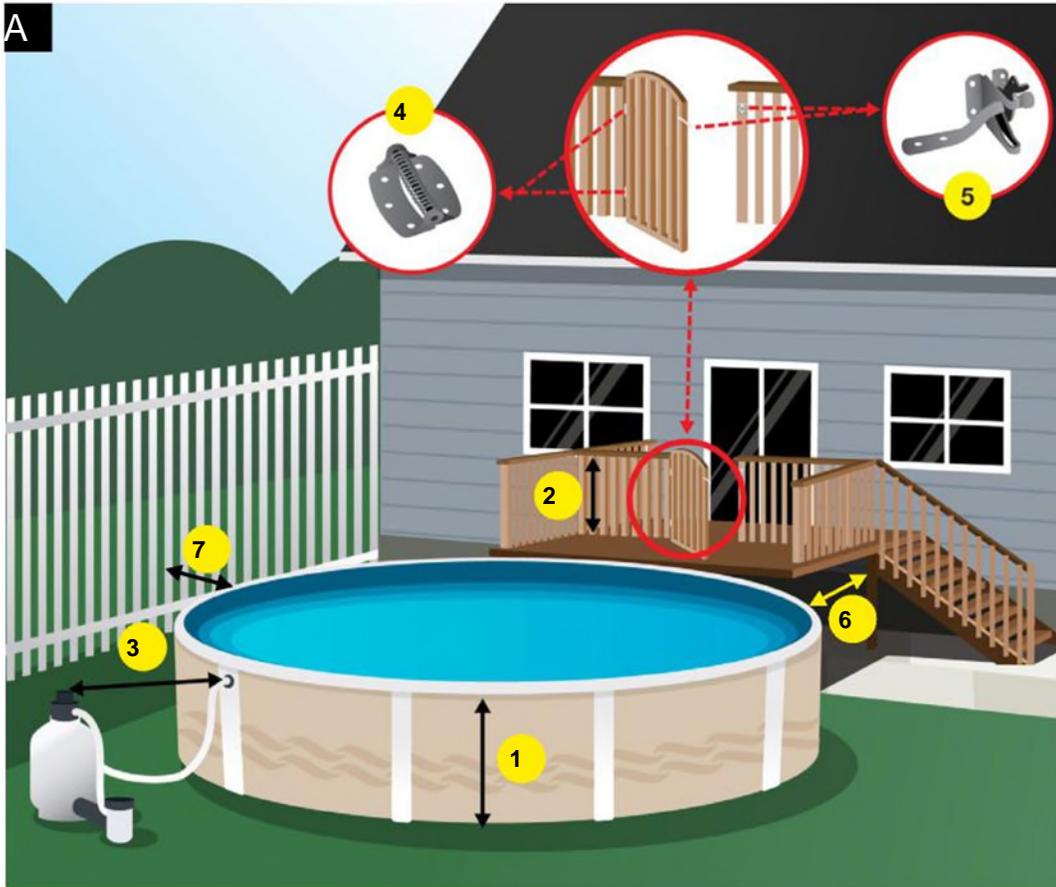


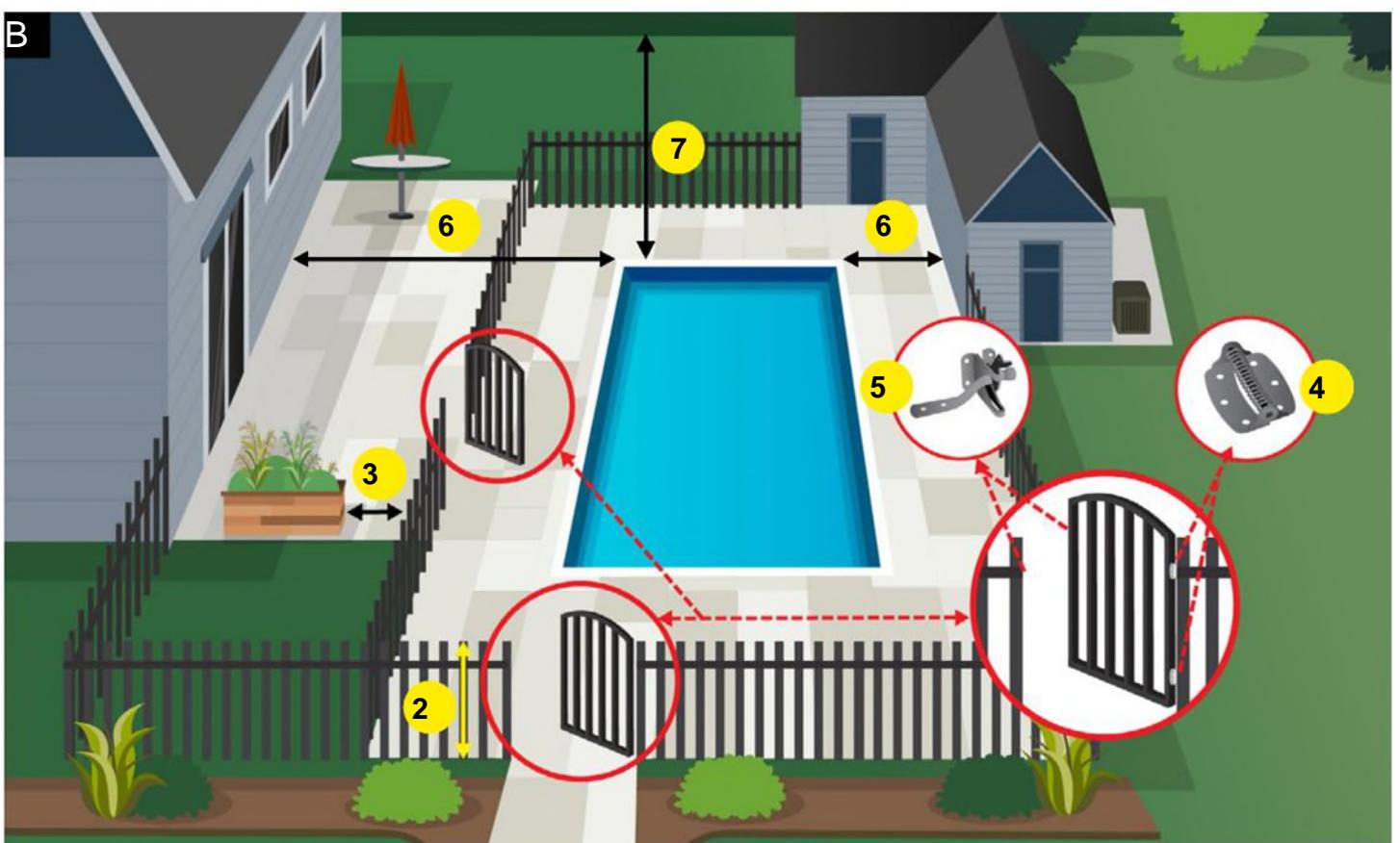
RÉSUMÉ DES NORMES

MISE EN GARDE : Le règlement a été modifié et s'applique désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation. Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du règlement. Désormais, ils le devront. Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 30 septembre 2025.



Légende

- 1 Hauteur minimale de 1,2 m (48 po) de la paroi de la piscine hors-terre
- 2 Hauteur minimale de 1,2 m (48 po) de l'enceinte
- 3 Distance minimale de 1 m (3 pi et 3 po) entre l'enceinte ou la paroi de la piscine et un appareil d'entretien ou un objet fixe
- 4 Portière de sécurité munie d'un dispositif de fermeture automatique
- 5 Dispositif de verrouillage automatique installé du côté intérieur de l'enceinte (côté piscine) ou bien du côté extérieur de l'enceinte, à une hauteur minimale de 1,5 m du sol
- 6 Distance minimale de 1,5m (4.9 pi) entre la piscine et un bâtiment
- 7 Distance minimale de 1,5 m (4.9 pi) entre la piscine et une limite de terrain

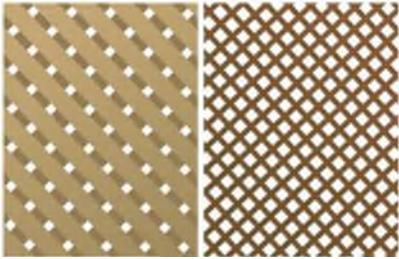




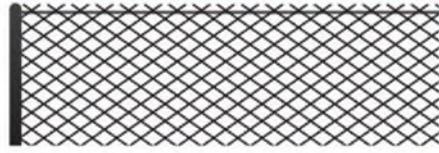
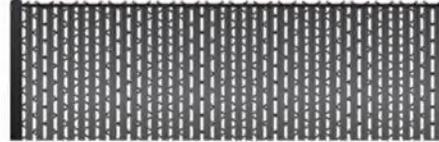
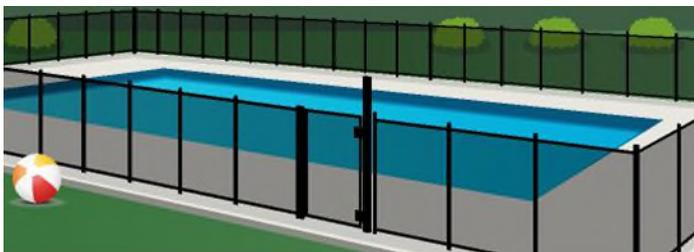
MISES EN GARDE DE SÉCURITÉ

A
CONFORME

si l'ouverture des mailles est inférieure à 30 mm


NON-CONFORME

si l'ouverture des mailles est supérieure à 30 mm


B
NON-CONFORME / SANS LATTES
 s'il s'agit de mailles de plus de 30 mm (1,2 po)

CONFORME / AVEC LATTES

C
CONFORME


Il est recommandé aux propriétaires de piscine de s'assurer que leur clôture amovible respecte la norme ASTM F2286-16 – *Standard Design and Performance Specification for Removable Mesh Fencing for Swimming Pools, Hot Tubs, and Spas.*

D

Fenêtre donnant dans l'enceinte à sécuriser (ouverture maximale égale à 10 cm [maximum 4 po]).



A Le treillis utilisé comme composante d'une enceinte de piscine ne doit pas permettre l'escalade.

C Il est interdit d'utiliser un matériau de type moustiquaire ou en tissu comme composante d'une enceinte de piscine. Les clôtures amovibles de type Pool Guard ou Enfant Sûre ne sont pas interdites, à condition de respecter les caractéristiques prévues par le règlement, de demeurer toujours en place et d'être maintenues en bon état de fonctionnement (solidement ancrées au sol).

B La clôture de mailles de chaîne de plus de 30 mm (1,2 po), utilisée comme composante d'une enceinte de piscine, doit obligatoirement être munie de lattes.

D Aucune fenêtre ne doit être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, sauf si elle est située à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale est d'au plus 10 cm.

CHOIX D'EMPLACEMENT DE VOTRE PISCINE ET FILS ÉLECTRIQUES

Avant de choisir l'emplacement de votre piscine ou de votre spa, des précautions s'imposent.

1. Communiquez avec Hydro-Québec pour connaître les distances de dégagement à respecter entre les câbles électriques aériens et souterrains et votre piscine ou votre spa.

2. Choisissez un maître électricien reconnu possédant les qualifications nécessaires pour effectuer les raccordements de votre appareillage électrique.

Pour vérifier si le choix de l'emplacement de votre piscine ou de votre spa respecte les normes de dégagement exigées par le Code canadien de l'électricité, vous devez communiquer avec le Service d'Hydro-Québec, en composant le 819 821-5727, poste 5730.

Un membre du personnel d'Hydro-Québec se rendra chez vous gratuitement pour vérifier si votre projet est approprié et sécuritaire. Lors de sa visite, ce dernier s'assurera que :

- Votre piscine ou votre spa, ainsi que ses accessoires (plongeoir, glissoire, estrade, etc.) ne seront pas installés à proximité d'une ligne à haute tension ou sous des conducteurs électriques, à moins que vous ne respectiez les normes indiquées au Code canadien de l'électricité.
- Votre choix d'emplacement respectera un dégagement vertical mesuré radialement de 5 mètres entre la piscine ou le spa et les fils électriques aériens isolés à basse tension d'au plus de 750 volts, ou un dégagement mesuré radialement de 7,5 mètres pour un câble de moyenne tension d'au plus 50 000 volts.

- Aucun conducteur ne sera situé sous la ligne 1, quelle qu'en soit la raison. Dans la zone au-dessus de la ligne 1, des conducteurs de télécommunications isolés et des câbles comportant un conducteur neutre de soutien fonctionnant à 750 volts ou moins peuvent être tolérés. Tous les autres conducteurs fonctionnant à 50 000 volts au maximum peuvent être tolérés au-dessus de la zone délimitée par la ligne 2.

Hauteurs libres minimales pour des conducteurs au-dessus des piscines ou spas

